



Ecole Élémentaire Victor Hugo

89, Place du 8 mai 1945 / 38510 MORESTEL

Tel : 04-74-80-04-46

Mèl : ce.0382928b@ac-grenoble.fr

Blog : <http://ecolevictorhugo38510.toutemonecole.fr/informations>

Informations de rentrée
Année scolaire 2020-2021





L'équipe enseignante vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire. Vous trouverez dans cette note de rentrée des informations importantes quant au fonctionnement de l'école dans ce contexte particulier. Vous pourrez également trouver des informations complémentaires sur le blog de l'école (mis à jour régulièrement). Bonne lecture !

1 Equipe enseignante :

Directeur (déchargé le jeudi et le vendredi)	T. Subra
CP	M. Pichon
CP	Mme Collet/ Mme Barniaudy
CE1	Mme Giraud
CE1	Mme Gendron
CE2	Mme Debrieux
CE2	M. Subra/ M. Cligniez
CM1/CM2	M. Bournay
CM1/CM2	Mme Marion
CM1/CM2	Mme Moreau
CM1/CM2	Mme Collomb
Coordonnatrice dispositif ULIS	Mme Valtier
Maître E	M. Calichon
Psychologue Education Nationale EDA (Education, Développement, Apprentissage)	Mme Guienne

2 Horaires scolaires :

La crise sanitaire impose aux écoles le respect d'un protocole sanitaire stricte. Les attroupements et les croisements sont à éviter autant que possible. En conséquence, l'arrivée et le départ des élèves se feront selon les horaires et les lieux suivants :

Accueil des élèves : lundi, mardi, jeudi et vendredi		
	Portail place du 08 mai	Portail rue Louis Rive
08h20-08h25	ULIS Mme Valtier	CP M. Pichon
13h20-13h25	CM1-CM2 Mme Marion	CP Mme Collet/Mme Barniaudy

	CM1-CM2 Mme Moreau	
08h25-08h30	CM1/ CM2 Mme Collomb	CE2 Mme Debrieux
13h25-13h30	CM1/CM2 M. Bournay	CE2 M. Subra/M. Cligniez
		CE1 Mme Gendron
		CE1 Mme Giraud

Sortie des élèves		
	Portail place du 08 mai	Portail rue Louis Rive
11h20-11h25	ULIS Mme Valtier	CP M. Pichon
16h20-16h25	CM1-CM2 Mme Marion	CP Mme Collet/Mme Barniaudy
	CM1-CM2 Mme Moreau	
11h25-11h30	CM1/ CM2 Mme Collomb	CE2 Mme Debrieux
16h25-16h30	CM1/CM2 M. Bournay	CE2 M. Subra/M. Cligniez
		CE1 Mme Gendron
		CE1 Mme Giraud

Ces horaires doivent être strictement respectés. **Le retard des élèves doit être exceptionnel** car il perturbe le bon fonctionnement de l'école. La ponctualité fait partie des apprentissages, elle est une marque du respect de l'Ecole et du personnel qui y travaille. Dans le cas où votre enfant serait en retard, **vous voudrez bien l'accompagner en classe (masque et lavage des mains obligatoires)** afin de pouvoir signer un billet de retard avec son enseignant(e).



3 Liaison école / famille :

Un cahier de correspondance est remis à chaque élève à la rentrée. Il restera en permanence dans le cartable. Vous pourrez l'utiliser particulièrement pour prévenir des éventuelles absences de votre enfant (billets bleus), pour les sorties exceptionnelles pendant le temps scolaire (rendez-vous médical ponctuel, par exemple, avec un billet orange). Les enseignants l'utiliseront pour toutes communications impossibles par voie électronique (documents à signer ou à compléter obligatoirement, par exemple).

Cette année, la communication avec les familles se fera principalement par mail, à partir du site Educartable. Chaque famille devra ouvrir un espace Educartable en s'aidant des identifiants dès qu'ils auront été distribués par l'enseignant(e).

Les parents peuvent être reçus par les enseignants **sur rendez-vous**. Le directeur peut recevoir également sur rendez-vous pendant ses journées de décharge ou après 16h30. Vous pouvez également contacter l'école par téléphone. En cas d'absence ou d'impossibilité de réponse, vous pouvez laisser un message. Le répondeur téléphonique est consulté régulièrement.

Attention : l'école ne dispose plus d'aide administrative. En conséquence, les lundis et mardis, le répondeur sera interrogé uniquement aux heures de récréation et pendant la pause méridienne.

4 Absences :

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. On ne peut donc s'absenter que pour un motif recevable. Le directeur se doit de signaler à l'inspection académique les absences injustifiées.

Toute absence prévisible est soumise à une demande d'autorisation auprès de l'enseignant de la classe (imprimé dans le cahier de liaison de couleur orange) le plus tôt possible. Le motif de l'absence doit être précis.

En cas d'absence imprévue, elle doit être signalée à l'école **dès la première matinée et si possible avant 9 heures**. Si personne ne répond, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur. Toute absence doit être justifiée par écrit (cahier de liaison à présenter à l'enseignant lors du retour en classe avec un billet bleu dûment complété).

Les élèves ne peuvent quitter seuls la classe en dehors des heures normales de sortie. Un élève peut être autorisé à quitter l'établissement s'il est accompagné d'une personne adulte. Le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès de l'enseignant.

Pour les sorties régulières (orthophonistes, psychologue,...), une autorisation annuelle doit être demandée auprès de l'enseignant(e) de l'enfant et remplie en début d'année. Cette demande fera l'objet de la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Attention : en cas de tels rendez-vous, **il vous sera demandé de venir soit déposer, soit récupérer votre enfant sur un temps de récréation (10h00/10h15 et 15h00/15h15).** Effectivement, l'absence d'aide administrative ne permet malheureusement plus un accueil au fil de la journée.

Les élèves doivent fréquenter l'école jusqu'au terme de l'année scolaire.

5 Sécurité des enfants et responsabilité :

- **Assurance :**

L'équipe d'école souhaite attirer votre attention sur l'importance d'une assurance scolaire pour votre enfant. Nous vous rappelons en effet que la « responsabilité civile » seule n'assure l'enfant que pour les dommages qu'il causerait à des biens matériels ou à autrui. Seule une garantie « individuelle accidents » complète votre « assurance maladie » en cas d'accidents subis sans tiers.

L'assurance scolaire est indispensable pour toutes les activités réalisées en-dehors des horaires scolaires. Une attestation de votre assureur doit nous être fournie le plus rapidement possible. **Elle doit mentionner notamment l'année de validité du contrat, le nom de votre enfant, la responsabilité civile et la garantie « individuelle accidents ».**

- **Fiches d'urgence et de renseignements :**

Ces fiches vous seront remises en début d'année et doivent être rendues à l'enseignant de la classe le plus tôt possible. Elles contiennent des renseignements indispensables pour la sécurité des enfants. **Toute modification au cours de l'année doit être notifiée à l'école.** Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa lecture et à sa rédaction.

- **Règlement intérieur :**

Toutes les familles d'enfants inscrits à l'école se doivent de respecter scrupuleusement l'intégralité du règlement intérieur disponible à l'affichage qui sera réétudié lors du premier conseil d'école et transmis alors pour signature aux familles. Celui de l'an dernier vaut jusqu'à la signature du prochain.

Les parents restent responsables des objets que leurs enfants peuvent apporter dans leurs poches. Les objets ou produits dangereux, les objets de valeur ou source de disputes sont interdits à l'école.

6 Représentants des parents d'élèves :

Les parents élus poursuivent leur mission jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu le vendredi 09 octobre 2020. Une réunion d'informations sur les élections des parents d'élèves et sur le rôle du conseil d'école sera organisée le jeudi 10 septembre à 18h00. Elle réunira des parents élus l'année dernière, ainsi que des parents souhaitant devenir représentants de parents cette année. Des informations complémentaires sur ces élections vous seront données prochainement.

7 Réunions de rentrée :

Des réunions de rentrée vont avoir lieu dans chaque classe. Votre participation est vivement souhaitée, que vous connaissiez ou non l'enseignant(e). Les enseignants vous présenteront l'année scolaire, leur façon de travailler et leurs attentes auprès des élèves. Vous pourrez aussi poser vos questions sur le fonctionnement de la classe. Un moment important pour le suivi de votre enfant... !

8 Le temps périscolaire :

Un service de restauration scolaire est proposé par la municipalité. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Madame Conte, responsable de la cantine au **04 74 80 28 79**.

Un temps de garderie est également organisé par le centre social chaque matin de 07h15 à 08h20 et chaque soir de 16h30 à 18h30. Pour toutes questions, vous pouvez contacter le centre social au **04 74 80 41 65**.

9 Santé à l'école :

Si votre enfant a des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie grave, autres pathologies,...), vous devez demander la rédaction d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) auprès du médecin scolaire (D. Gonzalez, 04 74 97 22 33, Centre Médico Scolaire) après avis de votre médecin traitant. **Aucun traitement médical ne peut être donné aux enfants en dehors de la rédaction d'un PAI.**

Les enfants ne sont pas autorisés à venir en classe avec des médicaments. Les médicaments trouvés seront confisqués et remis aux parents.

Les PAI doivent être actualisés chaque année, pensez-y, le cas échéant.

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée au directeur.

10 Protocole sanitaire :

Cette note est accompagnée par un livret du ministère concernant les mesures sanitaires dans les écoles à la rentrée 2020. Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles en cette rentrée 2020 est consultable en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258.pdf>

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils doivent expliquer régulièrement à leur enfant les gestes barrière. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Ils en informent le directeur.

Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des « clusters » (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).

En cas de symptômes :

- L'élève sera isolé dans une pièce dédiée avec un masque, en respectant les gestes barrière
- Les responsables légaux seront prévenus sans délai pour qu'ils viennent chercher leur enfant en respectant les gestes barrière
- L'élève ne pourra revenir qu'avec un avis médical (médecin traitant, médecin de la plateforme Covid-19 ou médecin de l'éducation nationale)

11 Adaptations pédagogiques en cas de circulation du virus :

Dans l'hypothèse d'une circulation accrue du virus sur tout ou partie du territoire, l'organisation pédagogique décrite dans le protocole sanitaire pourrait être amenée à évoluer, sur demande des autorités sanitaires, afin de continuer à assurer l'éducation pour tous.

Exception 1 - Restriction de l'accueil physique des élèves :

- Tous les élèves auront accès à des cours en présentiel sur une partie du temps scolaire chaque semaine
- Organisation adaptée pour le reste du temps scolaire : enseignement numérique à distance

Exception 2 - Fermeture d'une classe ou de l'école :

- Organisation d'un enseignement à distance

11 Le matériel individuel :

Les listes de matériel dont votre enfant doit disposer pour effectuer sa rentrée dans de bonnes conditions sont consultables sur le panneau d'affichage et sur le blog de l'école.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont sous votre responsabilité ; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant (plastique). Tout matériel abîmé ou perdu devra être remplacé par la famille. Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel en bon état de fonctionnement : n'hésitez pas à le vérifier régulièrement avec lui.

12 Sport et enseignement de la natation :

Une tenue et des chaussures adaptées sont demandées lors des séances de sport. Sauf avis contraire de l'inspection académique (crise sanitaire), toutes les classes de l'école se rendront à la piscine au cours de l'année scolaire pour suivre un cycle natation d'une dizaine de séances. Aussi, plusieurs classes mettront en œuvre un projet vélo. Afin que ces projets puissent avoir lieu, nous avons besoin de parents agréés par l'Education Nationale. Les personnes (parents, grands-parents, amis,...) souhaitant accompagner une classe durant une de ces activités sont priés de se faire connaître rapidement auprès du directeur afin d'effectuer une demande d'agrément à l'Inspection Académique.



13 Congés scolaires : zone A

Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 02 novembre 2020
Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 04 janvier 2021

Hiver	Fin des cours : samedi 06 février 2021 Reprise des cours : lundi 22 février 2021
Printemps	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Reprise des cours : lundi 26 avril 2021
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Reprise des cours : lundi 17 mai 2021
Été	Fin des cours : mercredi 07 juillet 2020

Très bonne année scolaire à toutes et à tous !

Pour l'ensemble de l'équipe enseignante,

Le directeur, T. Subra

